



République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune

Séance du mercredi 29 mai 2024

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Date de la convocation : 17/05/2024

date d'affichage : 17/05/2024

vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Pierre BOUDET,
Monique DOMEIZEL, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE,
Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Marie-Laure PRADEILLES,
Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés : ;

Absents et Excusés : Maggy REMIZE, Philippe BUFFIER

Secrétaire de séance :

Magali MOURGUES

2024D033 - Objet : Signature convention avec le CDG48 pour l'accompagnement des dossiers retraite

OBJET : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PRESTATIONS ACCOMPAGNEMENT EN LIEN AVEC LES DOSSIERS DEMATERIALISES DU RÉGIME SPÉCIAL DE RETRAITE (CNRACL) POUR LES AGENTS EN RELEVANT 2024/2027

Le Conseil Municipal :

Vu le projet de convention établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'adhésion au service accompagnement en lien avec les dossiers dématérialisés des agents affiliés auprès du régime spécial de retraite (CNRACL) ;

Considérant que dans le cadre de la convention de mise à disposition, la commune peut mandater le Centre de Gestion pour assister la collectivité auprès du régime spécial pour une ou plusieurs missions dématérialisées définies dans la convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de conventionner avec le Centre de Gestion, de la Fonction Publique Territoriale, pour les différentes missions en fonction des besoins ;

Date de transmission de l'acte: 04/06/2024

Date de réception de l'AR: 04/06/2024

048-214801037-2024D033-DE

A G E D I

Prend acte de la contribution financière fixée pour les prestations sollicitées et réalisées à:

Nature de la prestation	Tarif unitaire
Contrôle de régularisation, de validation, de rétablissement et correction d'anomalie sur déclaration individuelle (DI)	55 euros
Liquidation des droits à pension normale ou au titre d'une retraite progressive	165 euros
Liquidation des droits à pension d'invalidité ou au titre du handicap ou carrière longue	275 euros
Qualification des Comptes Individuels Retraite (QCIR)	110 euros
Reprise d'antériorité : Simulation de calcul (EIG)	110 euros
Demande d'avis préalable	110 euros
Compte Individuel Retraite (CIR)	90 euros
Rendez-vous individuel agent au CDG48 (dans la limite de 18 mois avant le départ prévisible)	110 euros

Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Le Maire,
Rémi ANDRE



Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Magali Mourgues', is written below the name.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Date de transmission de l'acte: 04/06/2024

Date de réception de l'AR: 04/06/2024

048-214801037-2024D033-DE

A G E D I